



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1817 À 1821, 1824 ET 1827 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 15 septembre 2025, les règlements suivants :

- le règlement numéro 1817 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de retirer l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) » dans la zone H01-138 (Secteur Gentilly) »**;
- le règlement numéro 1818 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour y remplacer les grilles de spécifications des zones C02-208, C02-209 et H02-234 (Secteur Bécancour) »**;
- le règlement numéro 1819 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour y remplacer les grilles de spécifications des zones C04-409, C04-435, H04-445, C04-479, C04-481 et C04-499 (Secteur Saint-Grégoire) »**;
- le règlement numéro 1820 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de réduire le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal pour certains usages dans la zone P05-524 (Secteur Précieux-Sang) »**;
- le règlement numéro 1821 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de retirer les usages « Habitation bifamiliale (H-2) », « Habitation trifamiliale (H-3) », « Habitation multifamiliale (H-4) » et « Habitation collective (H-5) » dans la zone H06-631 (Secteur Sainte-Gertrude) »**;
- le règlement numéro 1824 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de modifier la disposition relative aux normes sur la hauteur d'un bâtiment principal »**;
- le règlement numéro 1827 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de réduire de 4 à 3 le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal dans la zone H03-351 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »**.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 18 septembre 2025, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, des certificats de conformité.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 18 septembre 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville